

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 30
procurations : 9
votants : 39

Date de convocation :
24 juin 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, C. MERLOT

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, M. SALLIN par M. GRATS, L. VESIN par C. VINCENT, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, M. SECRET par S. RODRIGUEZ, F. GUILLET par J. LAVOREL

EXCUSEE : G. NICOUD

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, G. BARON, J. CHEVALIER, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Président de séance : Michel DE SMEDT

Délibération n° c_20250630_fin_091

Arrêt du compte administratif 2024 – Budget annexe Locaux Europa

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Il est donné lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe Locaux Europa de la Communauté de Communes du Genevois.

Ces derniers sont conformes aux chiffres constatés par le Comptable public.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-31 ;

Vu la délibération n° c_20241125_fin_120 du Conseil communautaire du 25 novembre 2024 portant affectation des résultats 2023 – Budget annexe Locaux Europa ;

Vu la délibération n° c_20241125_fin_121 du Conseil communautaire du 25 novembre 2024 portant adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe Locaux Europa ;

Vu la délibération n° c_20250630_fin_083 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du compte de gestion 2024 – Budget annexe Locaux Europa ;

Vu la note de synthèse et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : arrête le compte administratif 2024 du budget annexe Locaux Europa de la Communauté de Communes du Genevois, comme suit :

Exploitation	
	CA 2024
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	19 911,47
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	16 838,68
Solde F sans résultat	- 3 072,79
reprise résultat N-1	3 072,79
RAR	
Excédent d'exploitation	-
Investissement	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	19 911,47
Solde I sans RAR	19 911,47
reprise résultat N-1	250 602,08
Solde I avec Résultat	270 513,55
Solde RAR	-
Excédent d'Investissement	270 513,55
RESULTAT DE CLOTURE	270 513,55

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :

Télétransmise en Préfecture le 09/07/2025

Publiée électroniquement le 09/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.